

Québec, le 28 octobre 2014

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Ministre responsable des Affaires intergouvernementales  
canadiennes et de la Francophonie canadienne  
Ministre responsable de l'Accès à l'information  
et de la Réforme des institutions démocratiques  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-LeMay  
1035, rue des parlementaires, 1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

**Objet : Dépôt d'une pétition pour une bonification du Régime québécois  
d'assurance parentale pour les parents adoptants**

Monsieur,

Le 2 octobre dernier, la députée de Joliette, madame Véronique Hivon, déposait à l'Assemblée nationale une pétition signée par 4415 pétitionnaires demandant de bonifier les prestations d'adoption du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP).

Tout d'abord, il faut rappeler que le RQAP vise à soutenir financièrement les parents pendant la période où ils s'absentent du marché du travail pour prendre soin de leur enfant nouvellement arrivé. Il vise aussi à soutenir les mères pendant la période où elles se remettent des effets physiologiques de la grossesse et de l'accouchement.

Bien que sensible aux situations que peuvent vivre certains parents adoptants, le RQAP accorde aux familles biologiques et aux parents adoptants le même nombre de semaines de prestations pour prendre soin de leur enfant, soit 37 semaines au régime de base ou 28 semaines au régime particulier. Seules les mères biologiques bénéficient de prestations additionnelles, soit les prestations de maternité, afin de les soutenir financièrement pendant leurs relevailles, et ce, en conformité avec les normes relatives à la protection de la maternité.

...2

Dans ce contexte, accorder aux parents adoptants des semaines de prestations additionnelles pourrait soulever une question d'équité avec les autres parents. D'ailleurs, les tribunaux ont reconnu la légalité du traitement des parents adoptants par le RQAP.

Enfin, il est important de rappeler la situation actuelle des finances publiques et particulièrement la situation financière du Fonds d'assurance parentale dont le déficit cumulé n'est toujours pas résorbé. Nous sommes donc actuellement en mode de résorption du déficit, non pas en mode de bonification du régime.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



François Blais